

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

Date d'affichage et de convocation 20 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23	Etaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Olivier BECRET, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Catherine GASTAN-KLUG, Antoine CALDICOTE et Corinne GARREAU. Pouvoirs: Francis KLEIJN à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ à Séjiane RENE, Gilles MEKLER à Yves MURRU. Absents: Albert BAFFI, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2026/013 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE

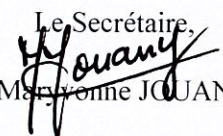
Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, présenté par Nicole BERGERAT, Maire Adjointe chargée des finances, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	1 614 120,49 €
un déficit d'investissement	-927 177,92 €
des restes à réaliser	-128 424,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (21 pour et 2 contre : Catherine GASTAN et Antoine CALDICOTE) :

- **DECIDE** d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de 1 055 602,38€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement inscrits à l'article budgétaire **R 1068** « excédent de fonctionnement versé à l'investissement »
- **DECIDE** de reporter le solde déduction faite de cette affectation, soit 558 518,11€ inscrits à la ligne budgétaire codifiée **R 002** « résultat de fonctionnement reporté »
- **DECIDE** de reporter le résultat de la section d'investissement soit – 927 177,92€ inscrits à la ligne budgétaire codifiée **D 001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Le Secrétaire,

Maryvonne JOUANY

Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 03/04/2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en préfecture